



# Le Bulletin

Volume 52 Numéro 1

Édition du 31 août 2023

## Dans ce Bulletin

Mot du président: Éric Plourde.....p.1-2

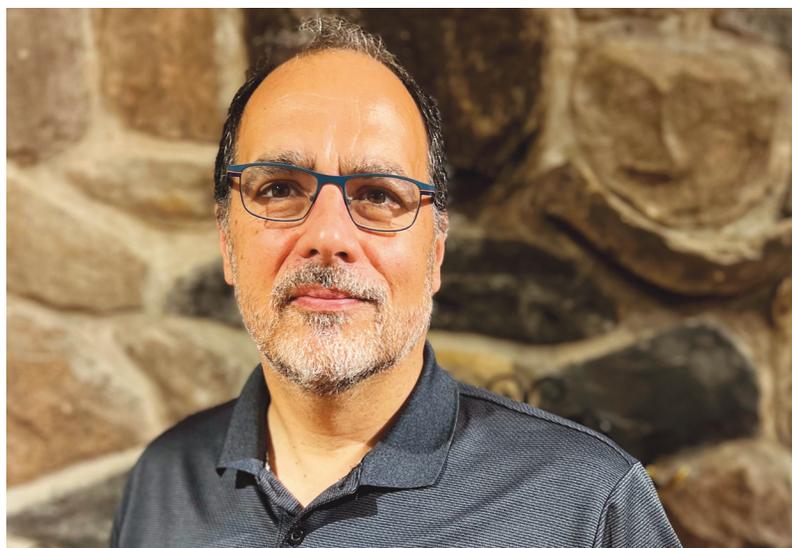
Prime de 12 000\$ pour les enseignants admissibles à la retraite .....p.2

Importante manifestation du front commun le 23 septembre à Montréal!.....p.4

Mesures transitoires en enseignement : «valoriser la profession»?.....p.5

Fonds de solidarité FTQ : Appel à tous de la part des responsables locaux..... p.6

## Mot du président : Éric Plourde



Bon début d'année chers collègues,

Nous espérons que vous avez fait le plein d'énergie, de soleil, de sérénité, de paix... Avec tout ce que nous entendons, il est évident que nous en aurons bien besoin.

Au cours des dernières années, nous avons commencé le mot de la rentrée avec des *nous, ensemble, solidairement, se tenir debout...* Ces expressions sont encore plus d'actualité.

Nous devons encore, en collectivité, nous faire entendre. Nos conditions de travail ne vont pas en s'améliorant et ce n'est pas avec les quelques aides à la classe, solution miracle de notre ministre, que nous réglerons le tout.

## À l'Agenda

**Samedi 9 septembre 2023**

**Manifestation lors de la visite de monsieur François Legault (détails à venir)**

Heure : 15 h à 17 h

Lieu : Hôtel Quality

**Mardi 19 septembre 2023**

**1<sup>re</sup> rencontre du conseil des personnes déléguées**

Heure : 18 h 30 (inscription à compter de 18 h)

Lieu : Corporation du Fort St-Jean

15, rue Jacques-Cartier Nord,  
Saint-Jean-sur-Richelieu, J3B 8R8

Suite page 2

Nous pallions tellement les divers manques, de façon bénévole, que ça en devient indécent et on continue à en rajouter dans notre panier. Combien d'entre nous sont rentré.e.s cet été afin de préparer adéquatement nos classes? Combien d'entre nous ont commencé les planifications, préparation, durant nos vacances? Combien d'entre nous se sont présenté.e.s à l'école avant le début de l'année sur invitation des directions? Combien d'entre nous dépasseront le temps prévu à notre contrat de travail?

Combien d'entre nous demandons un allègement de tâches pour l'année afin d'avoir du temps pour être efficace, ironique non? Combien?

Qu'on se comprenne, ce n'est pas une critique; nous finissons **tous** par le faire, à un moment ou un autre. Mais nous avons créé un système qui dépend de ce bénévolat pour fonctionner et qui nous en demande toujours plus!

Nos problèmes découlent de nos conditions de travail. Nous devons dire : «assez, c'est assez!»

Ce moment est venu, avec le renouvellement de nos conventions collectives, et nous devons encore nous lever. Personne ne le fera à notre place, il faudra se lever debout pour exiger les conditions dont nous avons besoin pour continuer notre travail!

Nous devons respecter nos 30 heures par semaine de travail à l'école. C'est certain, cela aura un impact sur la qualité de notre enseignement, mais c'est notre contrat de travail... ce qu'est prêt à nous consentir le ministère pour accomplir notre tâche.

Quel autre corps d'emploi fait du travail pour lequel il n'est pas rémunéré? Pensons aux formulaires, comités, rencontres, aide à nos collègues qui proviennent d'un peu partout pour combler la rareté? Il est grand temps de passer à l'action :

Je vous invite à la manifestation du 23 septembre, en front commun, où nous devons porter notre

voix qui ne peut se faire entendre que par le nombre. J'y serai personnellement, j'espère vous y voir, nombreux et motivés à poursuivre le combat.

Notre premier ministre viendra également nous rendre visite à Saint-Jean-sur-Richelieu le 9 septembre prochain. Nous sommes à lui organiser un accueil «chaleureux» comme des charbons ardents! Vous aurez plus de détails bientôt à ce sujet.

Nous demandons aussi votre participation à d'autres moyens de pression, rappelons le port du brassard qui doit se faire tous les jours sauf le jeudi, où nous portons le tubulaire du front commun avec nos collègues du soutien et des professionnels.

Vous recevrez aussi sous peu l'invitation à une assemblée générale où nous discuterons de la grève...

L'automne sera chaud, chaud, chaud. Pourvu que nous soyons présents et que nous portions solidairement notre message.

Assez, c'est assez!



Président



# Prime de 12 000\$ pour les enseignants admissibles à la retraite : informations diverses

*L'année dernière, de nombreuses questions ont été soulevées concernant la prime de 12 000\$ offerte à certains enseignants qui optent pour le maintien au travail plutôt que de prendre leur retraite.*

Cette prime concerne les enseignants qui ont droit à une rente sans réduction avant le début ou en cours d'année scolaire. Pour vérifier si vous êtes éligibles, référez-vous à votre relevé de participation au RREGOP, sous le diagramme intitulé «À la première date de retraite sans réduction».

## **Les critères pour une retraite sans réduction au RREGOP sont les suivants :**

- Avoir au moins 61 ans;
- Cumuler au moins 35 années de service pour l'admissibilité;
- Avoir au moins 60 ans et avoir atteint le facteur d'admissibilité 90 (âge + années de service pour l'admissibilité).

Il est important de souligner que cette prime concerne spécifiquement le RREGOP et ne s'appliquera pas à d'autres fonds de pension tels que le RRPE.

La condition principale pour bénéficier des 12 000\$ est que l'enseignant accepte de travailler à temps complet (tâche à 100%, sans réduction) au cours de l'année scolaire 2023-2024. Si l'enseignant devient admissible en cours d'année et demeure en poste à temps complet pour le reste de l'année scolaire, il peut bénéficier de l'incitatif financier au prorata, en fonction du nombre de jours travaillés. Il est à noter que cette prime forfaitaire n'est pas cotisable au fonds de pension.

## **Démarche pour en faire la demande**

Il incombe à l'enseignant de fournir et de présenter son relevé de participation de Retraite Québec comme preuve de son admissibilité à une rente sans réduction auprès du CSS. Pour obtenir ce document, vous pouvez contacter le RREGOP au 1-800-463-5533 ou consulter votre espace client. Un relevé de participation émis en 2018 ou après est suffisant. Une fois ce document en main, faites votre demande en écrivant à l'adresse suivante : [carra@cssdhr.gouv.qc.ca](mailto:carra@cssdhr.gouv.qc.ca). Mettez en copie conforme le syndicat à l'adresse suivante : [sehr@lacsq.org](mailto:sehr@lacsq.org).

Enfin, les enseignants en retraite progressive peuvent également bénéficier de cette mesure, mais il est impératif qu'ils mettent fin à leur retraite progressive. Cependant, cette décision n'est pas toujours la plus judicieuse. Avant de prendre une telle décision, nous vous encourageons à contacter le syndicat pour obtenir des conseils éclairés.

Nous restons à votre disposition pour toute question supplémentaire.



Vice-Président

# Importante manifestation du front commun le 23 septembre à Montréal!

*Une importante manifestation de tous les employés de la fonction publique québécoise aura lieu le 23 septembre prochain, dès 13 h, au parc Jeanne-Mance de Montréal*

Un transport collectif est organisé en Montérégie et embarquera les personnes inscrites dans différentes municipalités. Les deux lieux les plus proches pour notre secteur sont : Saint-Jean-sur-Richelieu et Mont-Saint-Hilaire.

Vous pouvez vous inscrire en scannant le code QR sur l'affiche ou en vous rendant à l'adresse suivante d'ici le 10 septembre :

<https://www.syndicat-champlain.com/inscriptions/manifestation-historique-du-front-commun-23-septembre-2023/>

Une fois le formulaire rempli, vous recevrez une confirmation par courriel avec l'adresse et l'heure du lieu d'embarquement. Ceux-ci seront déterminés afin de permettre aux participants d'arriver à Montréal à 13 h. Aucun repas ni breuvage ne seront fournis, vous devrez donc prévoir une bouteille d'eau et des collations. Soyons nombreux à faire savoir au gouvernement l'importance qui devrait être accordée à nos services publics!

## MARCHE HISTORIQUE DU FRONT COMMUN NOUS

**D'UNE SEULE VOIX**

23 SEPTEMBRE PM  
PARC JEANNE-MANCE  
FRONT COMMUN

Sorel-Tracy

Saint-Hyacinthe

Boucherville  
Mont-Saint-Hilaire  
Longueuil/St-Hubert  
Brossard

Vaudreuil-Dorion  
Châteauguay  
Valleyfield

Saint-Jean-sur-Richelieu

PLUSIEURS AUTOBUS EN PROVENANCE DE LA MONTÉRÉGIE

23 SEPTEMBRE / PM  
PARC JEANNE-MANCE / MONTRÉAL

CSN  
CSQ  
FTO  
APTS

Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu (CSH)

# Mesures transitoires en enseignement : «valoriser la profession»?

*Pour devenir enseignante ou enseignant, il existe traditionnellement un chemin, celui du baccalauréat en enseignement, mais dans la pratique, des voies secondaires d'accès ont toujours existé...*

Ainsi, avant l'arrivée du baccalauréat de quatre ans, il a été possible, durant un certain nombre d'années, lorsqu'on était titulaire d'un baccalauréat disciplinaire pertinent (exemple, baccalauréat en littérature, baccalauréat en biologie, en histoire, etc.), d'effectuer une formation universitaire d'un an, alors appelée certificat en enseignement. On a par la suite éliminé cette possibilité, pour la remplacer par une formation universitaire de 2<sup>e</sup> cycle appelée maîtrise qualifiante.

Pour ceux et celles qui n'ont pas suivi la formation standard, il s'agit d'une démarche leur permettant d'accéder à la profession sans nécessairement se faire dire qu'ils ont suivi une formation à rabais. Une fois tous les crédits obtenus, les enseignantes et enseignants obtenaient leur brevet. Cependant, durant le processus de qualification, il était également possible d'obtenir une autorisation provisoire d'enseigner ou une tolérance d'engagement de la part du ministère

Ces qualifications, bien que temporaires, permettaient aux enseignantes et enseignants en cours de formation, qui répondaient à certains critères, d'accéder à la liste de priorité d'emploi et, par conséquent, d'obtenir un poste.

Depuis 2021, toutefois, des assouplissements appelés «mesures transitoires» sont venus encore plus effriter les exigences gouvernementales en matière de qualification légale.

En effet, désormais pour obtenir une autorisation provisoire d'enseigner, en formation générale, plus nécessaire d'avoir complété un certain nombre de crédits : celle-ci est «*admissible pour* :

- *Les étudiants d'un programme de formation à l'enseignement général qui présentent une attestation de confirmation d'inscription au programme;*
- *Les étudiants titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, à l'exclusion d'un programme universitaire de formation en enseignement général, qui n'ont accumulé que 15 des 45 unités de formation dans une ou des matières du régime pédagogique»<sup>1</sup>.*

Autrement dit, alors qu'auparavant, pour les détenteurs d'un baccalauréat disciplinaire, le cumul des 9 unités du programme de formation à l'enseignement (maîtrise qualifiante) était exigé, désormais, une simple inscription au programme avec une promesse d'embauche d'un centre de services suffisent! De plus, les détenteurs d'un baccalauréat dont le parcours comprend 15 unités dans la matière enseignée, plutôt que 45 initialement, peuvent obtenir leur autorisation provisoire d'enseigner.

En résumé, d'une main, le gouvernement investit temps et argent pour créer un institut de l'excellence en éducation afin, dit-il, de valoriser la profession et, de l'autre main, il signe des mesures transitoires ouvrant encore plus grandes les portes d'accès à la profession à des gens qui n'ont pas leur formation pédagogique... N'est-ce pas là ce qu'on appelle un manque de cohérence? Pour la méthode de valorisation, on repassera!

1- Gouvernement du Québec, document sur les types d'autorisation d'enseigner, <https://www.quebec.ca>

# Fonds de solidarité FTQ : Appel à tous de la part des instances syndicales

*Ce message s'adresse à toutes celles et ceux qui cotisent au RÉER+ du fonds de solidarité FTQ.*

Chaque année, en tant qu'actionnaire, vous êtes appelés à voter pour élire une partie des membres du CA du fonds. Au début de sa création, le fonds de solidarité était dirigé par des représentants syndicaux et cela transparaissait dans les décisions et l'aide financière qui était consentie aux entreprises. Les valeurs syndicales visant à assurer des conditions de travail décentes aux employés des entreprises subventionnées par le fonds étaient au cœur de la politique. On y retrouve également des lignes directrices visant à encadrer les investissements afin qu'ils soient de plus en plus écoresponsables. Cette vision a toujours pu être maintenue à travers le temps puisque les représentants syndicaux occupaient une majorité de sièges au sein du CA.

Toutefois, de plus en plus de candidats provenant d'intérêts privés se présentent à l'élection des membres du CA. Actuellement, 6 représentants indépendants sur 19 occupent des postes au conseil d'administration. Cela nous préoccupe grandement, car leur arrivée pourrait signifier de grands changements au sein du fonds. Il est primordial pour nous que le modèle se colle à celui d'une coo-

pérative plutôt qu'à celui d'une banque. C'est ce qui a toujours assuré le succès du Fonds de solidarité et maintenu l'atteinte des objectifs suivants : favoriser l'épargne des salariés en vue de la retraite, assurer la formation continue des employés et maintenir les emplois au Québec. C'est pourquoi le président de la CSQ (notre centrale syndicale) Éric Gingras, sollicite votre appui en tant que candidat au conseil d'administration du fonds cette année. Monsieur Gingras siège depuis 2022 au conseil d'administration et voit activement au respect des valeurs syndicales, mais aussi aux intérêts des membres de la CSQ. Tous les cotisants au fonds ont reçu un courriel de la part du fonds les invitant à voter, en direct ou par anticipation, lors de l'assemblée annuelle des actionnaires qui aura lieu le 16 septembre prochain. Nous vous invitons à exercer ce droit, il en va de l'avenir de ce modèle d'investissement plus juste et équitable.



## Nous contacter

**Syndicat de l'enseignement  
du Haut-Richelieu (CSQ)**

670, boulevard du Séminaire Nord  
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3B 5M3

Téléphone : 450 348-6853 / 1 800 567-6853  
Télécopieur : 450 348-6856

Courriel : [sehr@lacsq.org](mailto:sehr@lacsq.org)  
Site Web : [www.sehr-csq.qc.ca](http://www.sehr-csq.qc.ca)

## Horaire

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de  
13 h à 17 h (vendredi : 15 h 45)